

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
PRESQU'ILE DE  
CROZON-  
AULNE  
MARITIME**

DEPARTEMENT  
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT  
DE CHATEAULIN

**OBJET :**

**Motion de soutien  
au projet de  
création d'un  
plateau  
d'imagerie  
médicale à  
Chateaulin**

**Date de  
convocation :**

**21/09/2026**

**Membres en  
exercice :  
35**

**Nombre de  
participants :  
24**

**Nombre de  
votants :  
31**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026**

**N°173/2026**

**Le 28 septembre deux mille vingt-six**, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

**Membres présents :**

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, M. CROGUENNEC Nicolas, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. RAULLIN Ludovic, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle, Mme ZAMAI Sonia

**Membres absents avec pouvoir :**

Mme COXALL PHILIPPE Mary ayant donné pouvoir à Mme LE MONZE, M. DURAND Pascal ayant donné pouvoir à Mme VIGOUROUX, M. GALLESIO Edgard ayant donné pouvoir à Mme ACHARD, Mme HOUBERDON Céline ayant donné pouvoir à Mme THOUARD, M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme RENSONNET Carine ayant donné pouvoir Mme LASTENNET, M. SENECALE Laurent ayant donné pouvoir à Mme TANGUY

**Membres absents et excusés :**

DEFLOU François-Xavier, Mme LEMUNIER Laurence, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier

Mme LE GUIRRIEC MORVAN est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime rappelle que l'accès aux soins constitue un enjeu majeur d'attractivité, de solidarité territoriale et d'égalité entre les citoyens.

Le territoire de Chateaulin est aujourd'hui identifié par l'Agence Régionale de Santé Bretagne comme une zone blanche en imagerie médicale, ne disposant d'aucun plateau technique de proximité. Les habitants du bassin de vie, ainsi que ceux de la presqu'île de Crozon-Aulne maritime et du Centre-Finistère, sont contraints de parcourir des distances importantes pour accéder à un scanner, une IRM ou à certains examens de dépistage, notamment en matière de cancer du sein.

Le projet porté par le groupe RIM 29 Sud prévoit l'implantation à Chateaulin d'un plateau d'imagerie comprenant un scanner, des IRM, un mammographe, des équipements de radiologie conventionnelle et d'échographie. Cette implantation contribuerait à améliorer les délais d'accès aux examens, à renforcer les parcours de soins, à soutenir la maison de santé pluridisciplinaire et à conforter l'offre médicale de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil communautaire prend acte des difficultés économiques exposées par le porteur de projet, résultant notamment de l'évolution récente des modalités nationales de financement de l'imagerie médicale, qui fragiliseraient la réalisation de cet investissement pourtant autorisé par l'ARS.

Considérant que ce projet répond à un besoin reconnu de santé publique et constitue un équipement structurant pour le Centre-Finistère ;

Considérant qu'un accès rapide à l'imagerie médicale favorise le dépistage précoce, améliore la prise en charge des patients et participe à la lutte contre les inégalités territoriales de santé ;

Le Conseil communautaire de la CCPCAM, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce sur les points suivants :

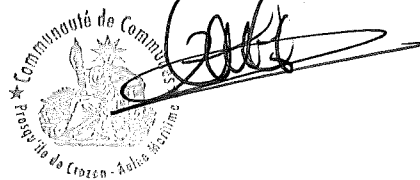
- AFFIRME son soutien au projet de création d'un plateau d'imagerie médicale à Châteaulin ;
- DEMANDE que les conditions permettant sa réalisation puissent être réunies dans les meilleurs délais ;
- INVITE l'Agence Régionale de Santé Bretagne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère et les autorités nationales compétentes à rechercher, avec les porteurs du projet, les solutions permettant d'assurer sa viabilité économique dans l'intérêt de la population ;
- AUTORISE le Président à transmettre la présente motion aux services de l'État, à l'ARS Bretagne, à la CPAM du Finistère ainsi qu'aux parlementaires du territoire.

Affiché le : 30/09/26

Pour copie certifiée conforme

**Le Président,**

**Mickaël KERNEIS**



**La Secrétaire,**

**Martine LE GUIRRIEC MORVAN**

